

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis

Wynants, Paul

*Published in:*

Les analyses du CRISP en ligne

*Publication date:*

2018

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Wynants, P 2018, 'L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis: deux études de cas (1884-1888)', *Les analyses du CRISP en ligne*.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

## *L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis. Deux études de cas (1884-1888)*

Paul Wynants

**D**e nos jours, le monde agricole représente moins de 2 % de la population active. Au 19<sup>e</sup> siècle, par contre, la Belgique était essentiellement rurale. Pourtant, aucun parti politique n'a été spécifiquement constitué pour représenter les intérêts de la paysannerie ou des exploitants de domaines agricoles. En fait, la défense de ces intérêts a pris d'autres formes.

La grille d'analyse des systèmes politiques de Seymour Martin Lipset et Stein Rokkan<sup>1</sup> est « généralement considérée comme (...) la plus efficace pour rendre compte de l'éventail des partis actifs en Europe occidentale »<sup>2</sup>. Elle met en lumière l'existence de trois tensions, qui marquent durablement la société belge : les clivages Église/État, possédants/travailleurs et centre/périphérie.

Le modèle de S. M. Lipset et S. Rokkan révèle aussi la présence, dans certains États européens, d'un quatrième clivage : ce dernier oppose l'industrie à l'agriculture, ou encore les défenseurs des intérêts industriels et urbains aux promoteurs des intérêts agricoles et ruraux<sup>3</sup>. Les mêmes auteurs signalent toutefois que « ce type de conflits ne fut pas toujours propice à la création de partis » : dans certains espaces du continent, en effet, il n'a nullement « trouvé une expression directe dans le développement d'oppositions partisans »<sup>4</sup>.

Il en est ainsi en Belgique. Dans ce cas précis, Vincent de Coorebyter, revisitant le modèle de S. M. Lipset et S. Rokkan, a constaté l'absence de la troisième strate nécessaire à la constitution d'un clivage villes/campagnes, dans sa forme achevée : la création d'un « parti spécifiquement destiné à défendre les intérêts du monde rural »<sup>5</sup>. Si tel est le cas, pointent S. M. Lipset et S. Rokkan, c'est parce que, dans certaines situations, « les intérêts

<sup>1</sup> S. M. LIPSET, S. ROKKAN (éd.), *Party Systems and Voter Alignment: Cross-National Perspectives*, New York, Free Press, 1967. L'introduction de cet ouvrage, dans laquelle cette grille d'analyse est présentée, a été traduite à l'initiative du Cevipol (ULB) : *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008. C'est à l'édition française que nous nous référons dans la présente @analyse du CRISP en ligne.

<sup>2</sup> V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2000, 2008, p. 7.

<sup>3</sup> Quelquefois, il est aussi question d'une opposition entre les secteurs primaire et secondaire de l'économie. Cf. S. M. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, *op. cit.*, p. 33.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 44-45.

<sup>5</sup> V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *op. cit.*, p. 56. Voir aussi p. 14-16.

de l'agriculture s'intègrent dans des fronts partisans plus larges », comme des formations politiques catholiques<sup>6</sup>. Pour la Belgique, V. de Coorebyter confirme ce diagnostic : « Très majoritairement catholiques, y compris dans plusieurs provinces wallonnes, les agriculteurs voient leur identité culturelle soutenue par le clergé et leurs intérêts économiques défendus par les catholiques, avant même que ceux-ci s'organisent en parti »<sup>7</sup>.

Toutefois, poursuit le même analyste, si le monde agricole possède « un relais politique rassurant en raison de la puissance des partis chrétiens successifs », surtout en Flandre, ce qui le dispense de créer son propre canal électoral, il ne faut pas en déduire pour autant que l'unité de vues est complète, dans les rangs catholiques, lorsqu'il s'agit de promouvoir ou de préserver les droits des ruraux. En certaines matières, en effet, « des débats très vifs » peuvent opposer différentes fractions plus ou moins antagonistes<sup>8</sup>. C'est pourquoi il serait réducteur de qualifier en bloc les catholiques de « parti de l'agriculture ». De même, il serait simpliste de considérer les libéraux (puis aussi les socialistes) comme adhérant en masse à un « parti de l'industrie »<sup>9</sup>.

Ces nuances ont leur importance. À travers deux études de cas<sup>10</sup> chronologiquement proches – elles ont trait aux années 1884-1888, soit au début de trois décennies de gouvernements catholiques (1884-1914) –, nous tenterons de valider cette thèse en la confrontant à l'épreuve des faits. Le premier épisode évoqué montre la division profonde qui peut sévir dans les rangs catholiques, en ce compris au Parlement et au sein du gouvernement, lorsqu'il s'agit d'instaurer des tarifs douaniers protecteurs en matière d'agriculture et/ou d'élevage. Le second révèle l'émergence de vives tensions, y compris entre libéraux de Bruxelles et de la partie wallonne du Brabant, à propos de l'approvisionnement en eau de la capitale (et chef-lieu de cette province). Il arrive donc que la défense d'intérêts ruraux ou urbains ne soude pas les catholiques ou les libéraux (alors dans l'opposition) en bastions sans faille, mais creuse, au contraire, des lignes de fracture, fissurant de l'intérieur les forces en présence.

<sup>6</sup> S. M. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, *op. cit.*, p. 86.

<sup>7</sup> V. DE COOREBYTER, « Clivages et partis en Belgique », *op. cit.*, p. 56.

<sup>8</sup> *Ibidem*, p. 56-57.

<sup>9</sup> Ainsi que l'a fait J. DHONDT, « Algemeen kader (1885-1914) », *Geschiedenis van de socialistische arbeidersbeweging in België*, Anvers, S.M. Ontwikkeling, 1960-1968, p. 377-378. D'autres auteurs se sont prononcés, fût-ce de manière moins catégorique, dans le même sens. Cf. les analyses historiographiques suivantes : L. WILS, « De katholieke partij in de 19<sup>e</sup> eeuw : organisatie, programma en aanhang », in E. LAMBERTS, J. LORY (dir.), *1884 : un tournant politique en Belgique. De machtswisseling van 1884 in België*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1986, p. 82-83 ; H. DE SMAELE, *Rechts Vlaanderen. Religie en stemgedrag in negentiende-eeuws België*, Louvain, Universitaire Pers, 2009, p. 112-114.

<sup>10</sup> Cf. les articles, à paraître en 2018-2019, dans la *Revue d'histoire du Brabant wallon. Religion, Patrimoine, Société*, tomes 32 et 33 : P. WYNANTS, « Division ou unité ? L'apport du Brabant wallon à la structuration des forces politiques catholiques (1863-1884) » ; « La "bataille de l'eau" en Brabant wallon (1885-1888). Les députés-bourgmestres de Nivelles et de Bruxelles croisent le fer » ; « Vers un retour au protectionnisme agricole ? L'amère victoire des "députés nivellois", 1885-1888 ». On y trouvera l'indication des nombreux travaux et sources consultés pour la réalisation de ces monographies.

## Deux tentatives de restauration d'un protectionnisme agraire (1885-1887)

Assez fréquemment, l'enjeu principal de la dichotomie villes/campagnes a trait à la politique de commerce extérieur<sup>11</sup>. On peut le résumer en ces termes : « L'agriculture intérieure devrait-elle être protégée contre l'importation de céréales produites à l'étranger à moindre coût ou l'industrie manufacturière devrait-elle être soutenue par une offre de nourriture moins onéreuse pour ses travailleurs ? »<sup>12</sup>

### *La situation économique et sociale des années 1880-1890*

Pour son approvisionnement alimentaire, la Belgique devient dépendante de l'étranger dès les années 1870. Pratiquant le libre-échange alors que l'économie se mondialise, elle voit son marché domestique des céréales et de la viande conquis par des producteurs dotés d'avantages compétitifs imparables, à commencer par les États-Unis. Qualifié par les Anglo-Saxons d'« *Agricultural Invasion* », ce flux d'importations provoque, dans nos régions, une forte baisse des prix des denrées alimentaires, durant une quinzaine d'années. De 1880 à 1895, les milieux agricoles perdent, en moyenne, 17 % de leur pouvoir d'achat. Les salaires des ouvriers agricoles sont amputés d'un cinquième. Les fermages chutent de 23 %. Or l'agriculture et l'élevage représentent encore, à l'époque, 36 % de la population active et 24 % du revenu national du royaume. Il s'ensuit que de nombreux ménages ruraux, à la tête de micro-exploitations à caractère mixte<sup>13</sup>, basculent dans la précarité, voire dans la pauvreté : beaucoup sont contraints à l'exode rural ou à l'émigration.

À partir de 1873, la détérioration de la conjoncture économique européenne frappe également de plein fouet les secteurs de l'industrie fortement orientés vers l'exportation, comme les charbonnages, la métallurgie, les constructions mécaniques, les verreries et le textile. Le marasme que connaissent ces branches n'est nullement compensé par l'émergence des « nouvelles entreprises » de la deuxième révolution industrielle (chimie, électricité). Une dépression profonde sévit jusque 1890, voire 1896 : perte de parts de marché, diminution des carnets de commandes, effondrement des prix de vente, dégradation de la rentabilité et faillite de firmes fragilisées, contraction des salaires, flambée du chômage. La perte du pouvoir d'achat du monde ouvrier amplifie les effets dévastateurs de la paupérisation des milieux agricoles.

### *Les politiques économiques et commerciales des gouvernements belges*

Dans ce contexte difficile, la compétitivité et la rentabilité des firmes industrielles exposées à la concurrence internationale sont les paramètres déterminants de la politique économique et commerciale menée par le gouvernement libéral homogène (1878-1884). Dirigé par le Liégeois Walthère Frère-Orban, cet attelage ministériel est proche des grandes entreprises et de la finance. Il est soutenu essentiellement par un électorat urbain. À ses

<sup>11</sup> D.-L. SEILER, *Clivages et familles politiques en Europe*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 86.

<sup>12</sup> S. M. LIPSET, S. ROKKAN, *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, *op. cit.*, p. 42.

<sup>13</sup> Elles combinent souvent cultures, élevage et horticulture. Quelque 84 % des fermes couvrent moins de 3 hectares.

yeux, il importe avant tout de contenir le coût du facteur travail sans troubles sociaux : le « pain de l'ouvrier » doit donc demeurer bon marché, ce qui ne sert nullement les intérêts des producteurs de denrées alimentaires. Parmi les critiques adressées à ce cabinet lors de la campagne électorale de 1884 figure, en bonne place, « l'inconsistance » de sa politique agricole, à laquelle il ne consacre que des budgets insignifiants. Jusqu'à la caricature, le libéralisme belge donne alors l'impression de se préoccuper presque exclusivement des intérêts des industries et des grandes agglomérations, sans égard pour la détresse des campagnes.

Au départ, les dirigeants catholiques ne réagissent pas différemment : en 1884, la « question agricole » n'occupe pas encore une place centrale dans le programme de l'Union nationale pour le redressement des griefs, machine de guerre constituée par les catholiques en vue d'une reconquête du pouvoir. Deux phénomènes sont à l'origine d'un changement de cap en la matière. D'une part, à la base, les propriétaires fonciers et la paysannerie font entendre leurs voix dans les arrondissements ruraux. Or ces deux segments jouissent d'un certain poids électoral : presque tous les propriétaires fonciers paient un cens suffisant pour avoir accès au vote<sup>14</sup>, tandis que maints fermiers supportent la charge de l'impôt foncier prélevé sur les terres qu'ils louent, ce qui leur confère également le droit de suffrage. L'opposition catholique intègre pleinement cet état de fait. D'autre part, le courant ultramontain, très militant, se montre de plus en plus réceptif aux revendications des campagnes : selon lui, ces dernières peuvent constituer une sorte de forteresse cléricale, atténuant le poids politique des villes, souvent contrôlées par les libéraux, puis aussi par les socialistes. Il convient, dès lors, de maintenir le monde agricole sous l'influence de l'Église et des forces conservatrices, afin de préserver un équilibre entre les différentes composantes de l'ordre social, équilibre menacé par les « jacqueries industrielles », comme les émeutes de 1886.

De retour au pouvoir pour trente ans (1884-1914), les catholiques inaugurent une politique active de soutien à l'agriculture et à l'élevage<sup>15</sup>, qui semble accréditer leur image de « parti des campagnes ». Ils misent sur une modernisation et une professionnalisation de ces secteurs, notamment en développant l'enseignement agricole et en réorientant les activités vers l'élevage ainsi que vers la production de fruits et de légumes.

On pourrait s'en tenir à cette lecture des faits si les catholiques et, dans une mesure nettement moindre, les libéraux ne se divisaient profondément sur une question qui marque l'agenda électoral de 1884 et influence l'issue des scrutins législatifs correspondants : l'instauration éventuelle de tarifs douaniers, destinés à protéger les céréales et les viandes « indigènes » de la concurrence internationale. Pareil débat révèle en effet que, dans la défense des intérêts des campagnes ou des villes, la cohésion des uns et des autres peut être relative.

### *Une divergence de fond : libre-échange ou protectionnisme ?*

La controverse se focalise sur deux propositions de loi, déposées en janvier 1885 et en mai 1887 par les quatre députés catholiques élus en juin 1884, à la faveur de la déroute

<sup>14</sup> Le vote censitaire n'est aboli qu'en 1893, année où il est remplacé par le suffrage universel tempéré par le vote plural (ou « vote plural »).

<sup>15</sup> À ce propos, cf. surtout L. VAN MOLLE, *Katholieken en Landbouw. Landbouwpolitiek in België 1884-1914*, Louvain, Universitaire Pers, 1989.

libérale, dans l'arrondissement de Nivelles<sup>16</sup> : Eugène Dumont, Jules de Burlet, Charles Snoy et Léon Pastur. Les textes en question visent à instaurer des tarifs douaniers protecteurs de la production agricole nationale. Assez radical, le premier n'est mis en débat qu'au sein de la majorité catholique<sup>17</sup>, avant d'être repoussé lors du vote par article (55 voix contre le premier article, 39 en sa faveur et 8 abstentions, puis 59 voix contre le dernier, 43 en sa faveur<sup>18</sup>). Bien plus modéré, édulcoré de surcroît en cours de procédure parlementaire, le second texte est âprement discuté par la gauche et par la droite<sup>19</sup>. Il est adopté à la Chambre des représentants par 69 voix (63 catholiques, 3 nationaux-indépendants<sup>20</sup>, 3 libéraux) contre 54 (36 libéraux, 12 catholiques, 6 nationaux-indépendants) et 5 abstentions (2 catholiques, 3 nationaux-indépendants). Il est voté au Sénat par 38 voix (35 catholiques, 1 national-indépendant, 2 libéraux) contre 23 (17 libéraux, 6 catholiques) et 2 abstentions (libéraux).

Les positions qui s'expriment au Parlement ne reflètent pas seulement les appartenances partisans. Elles s'expliquent également par d'autres facteurs<sup>21</sup> : les liens personnels, professionnels ou patrimoniaux que les intervenants entretiennent avec certains secteurs d'activités ou groupes d'intérêts, les caractéristiques socio-économiques et démographiques de leur circonscription électorale, leur formation ou encore leurs affinités intellectuelles. En fin de compte, le débat ne met pas aux prises des catholiques et des libéraux, mais plutôt des partisans et des adversaires du protectionnisme. Qu'ils appartiennent à la droite ou à la gauche parlementaires, les uns et les autres développent, *grosso modo*, les mêmes arguments, en dépit des barrières idéologiques qui les séparent sur le clivage Église/État.

Catholiques ou libéraux, les défenseurs du libre-échange soutiennent le même raisonnement macro-économique. D'une part, la hausse du prix des subsistances engendrerait, selon eux, une baisse du niveau de vie des acheteurs. D'autre part, elle s'accompagnerait d'une augmentation, partiellement compensatoire, du niveau des salaires nominaux, préjudiciable à la rentabilité et à la compétitivité des entreprises, avec pour résultat des pertes de parts de marché à l'exportation. Les deux effets combinés nuiraient au commerce, à l'artisanat et à l'industrie. Ils provoqueraient une forte croissance du sous-emploi et une propagation du paupérisme.

De gauche ou de droite, les promoteurs du protectionnisme mettent en évidence, de conserve, une autre spirale dépressive, engendrée, affirment-ils, par la gêne des campagnes : baisse des dépenses de consommation, contraction du chiffre d'affaires des commerces de détail et de gros, réduction du carnet de commandes de l'artisanat et de l'industrie, diminution du niveau d'activité et des salaires, accroissement du chômage, affaiblissement des recettes fiscales, extension de la misère.

<sup>16</sup> Couramment, la presse les qualifie de « députés nivellois », dénomination commode que nous reprendrons à notre compte.

<sup>17</sup> Se cantonnant dans une politique d'opposition systématique, les libéraux refusent d'en discuter.

<sup>18</sup> Le détail pour les autres articles n'est pas connu.

<sup>19</sup> À l'époque, ces termes n'ont pas leur acception actuelle : ils désignent, respectivement, les groupes parlementaires libéraux et catholiques de la Chambre et du Sénat. Cf. J. STENGERS, « L'origine de la "droite" et de la "gauche" dans la vie politique belge au XIX<sup>e</sup> siècle », dans J. ART, L. FRANÇOIS (dir.), *Docendo discimus. Liber Amicorum Romain Van Eenoo*, tome 2, Gand, Academia Press, 1999, p. 675-696.

<sup>20</sup> Les nationaux-indépendants bruxellois, hostiles au libéralisme radical, sont alliés de fait à la majorité catholique.

<sup>21</sup> M. VAN DIJCK, T. TRUYTS, « The Agricultural Invasion and the Political Economy of Agricultural Trade Policy in Belgium, 1875-1900 », *CORE Discussion Paper*, 2014, p. 22-23.

En 1885-1887, dans les rangs libéraux, les positions protectionnistes sont très minoritaires. Elles émanent de personnes liées professionnellement aux milieux agricoles (un agronome, un notaire...) ou au secteur de la santé (deux médecins). En 1888, certaines d'entre elles semblent même plutôt opportunistes. Il en est ainsi de l'attitude adoptée par l'Association libérale de l'arrondissement de Nivelles et par ses candidats : jusqu'alors partisans déclarés du libre-échange, ceux-ci virent radicalement de bord en un laps de temps très court, manifestement pour tenter de reconquérir une part de l'électorat rural, perdue quatre ans plus tôt.

De son côté, le camp catholique est profondément divisé, avant et pendant les débats parlementaires relatifs aux propositions Dumont et consorts. Cette division apparaît plus ou moins nettement à différents stades du processus de décision politique.

Au départ, le retour au protectionnisme agraire est une revendication unilatérale, portée par quatre candidats catholiques aux élections législatives partielles des 8 et 15 juillet 1884, dans le seul arrondissement de Nivelles. Emmenés par E. Dumont, dit de Chassart, un agriculteur-distillateur, et par J. de Burlet, bourgmestre de Nivelles, les intéressés prennent l'engagement formel, une fois élus, de saisir le nouveau gouvernement du dossier, en vue de l'adoption de mesures immédiates. Ils se font traiter d'« affameurs du peuple » par leurs compétiteurs. Néanmoins, dans une circonscription très divisée, mais qui compte 31 % de cultivateurs et de fermiers parmi ses électeurs, ils remportent une victoire sans précédent en Brabant wallon. Certains observateurs s'attendent, dès lors, à ce que la question des tarifs protecteurs soit reprise à leur compte par la droite parlementaire, à nouveau majoritaire, et par le gouvernement issu de ses rangs. Cependant, il n'en est rien.

À la Chambre, E. Dumont et consorts sont violemment attaqués par l'opposition libérale, qui les accuse d'« escroquerie politique » : ils auraient été élus sur la base d'une promesse qu'ils ne comptaient nullement tenir. Les quatre « députés de Nivelles » s'en défendent avec vigueur, mais ils ne peuvent obtenir le moindre dépôt de texte dans le sens souhaité, ni par leur groupe parlementaire, ni par les cabinets catholiques successifs (le bref gouvernement Malou, puis le ministère Beernaert). Les observateurs les plus avisés commencent à s'interroger : la question du protectionnisme agraire ne diviserait-elle pas les catholiques, non seulement au Parlement, mais aussi au sein même du gouvernement ? Toujours est-il que E. Dumont et ses colistiers sont obligés de déposer une première, puis une deuxième proposition de loi à titre strictement personnel.

Assez rapidement, il apparaît que, en coulisse, deux ténors catholiques, suivis par leurs partisans, s'opposent à l'initiative des « députés nivellois ». Le premier est Auguste Beernaert, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics au sein de l'éphémère gouvernement Malou, puis chef du cabinet et ministre des Finances pendant une décennie. Le second est le très influent député Victor Jacobs, ministre à plusieurs reprises, partisan intransigeant de la désescalade douanière sur les produits de l'agriculture et de l'élevage. L'un et l'autre ne font pas mystère de leurs vues<sup>22</sup>, tout en observant publiquement une certaine discrétion, afin de ne pas miner la cohésion de la majorité en place. Tous deux soutiennent le raisonnement macro-économique des libre-échangistes. V. Jacobs est, de surcroît, le porte-parole attitré du puissant lobby portuaire anversois, qui défend bec et ongles le volume du commerce de transit dans la Métropole.

<sup>22</sup> Bien informés, leurs biographes les évoquent explicitement : Cf. H. CARTON DE WIART, *Beernaert et son temps*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1945, p. 70-71 ; A. BELLEMANS, *Victor Jacobs 1838-1891*, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1913, p. 647-666.

Maintenue artificiellement, l'unité de façade des catholiques, face à l'initiative des « députés nivellois », vole graduellement en éclats. Tout d'abord, contrairement à l'usage, A. Beernaert et V. Jacobs ne peuvent dissimuler leur opposition aux lignes de force du premier texte déposé, dès le débat sur la prise en considération de celui-ci<sup>23</sup>. Ensuite, Alphonse de Moreau, ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics du gouvernement Beernaert, se démarque publiquement du chef du cabinet, sans pour autant assimiler l'instauration de tarifs protecteurs à une panacée. A. Beernaert est alors acculé à reconnaître l'évidence : le dossier du protectionnisme agricole suscite des désaccords insurmontables, tant au sein de la droite parlementaire que parmi les ministres catholiques. Les deux sensibilités conserveront, l'une et l'autre, leur liberté de parole, sans – dit-il – qu'il soit porté atteinte à la cohésion et à la stabilité du gouvernement. Selon Charles Woeste<sup>24</sup>, cependant, A. Beernaert tente une manœuvre officieuse, devant les parlementaires catholiques réunis : le chef du cabinet menace de se démettre de ses responsabilités gouvernementales si la proposition Dumont et consorts est adoptée. À la suite des protestations de ses interlocuteurs, il renonce à ce moyen de pression. Enfin, lorsque la première proposition Dumont et consorts vient en séance publique à la Chambre, cinq catholiques interviennent pour la soutenir, alors que quatre autres, dont à nouveau A. Beernaert et V. Jacobs, la rejettent. Lors du vote sur les articles du texte, le seul qui ait lieu alors, un peu plus du tiers des députés catholiques se joint aux libéraux, quasiment unanimes, pour émettre un suffrage négatif.

En 1887, les « députés nivellois » déposent une seconde proposition de loi d'inspiration protectionniste, nettement moins radicale que la précédente. Cette fois, en raison de la modération dont ils font preuve, ils ont de sérieuses chances de l'emporter. À la Chambre, la droite se prononce en faveur du texte (dans sa globalité) par 63 voix contre 12 et 2 abstentions. Parmi les 12 opposants, 7 sont des représentants avérés du lobby portuaire anversois. Au Sénat, 35 catholiques votent le texte, alors que 6 autres le rejettent. Sans surprise, ces derniers sont 4 élus de la Métropole anversoise et 2 fabricants verviétois de draps, inquiets pour l'avenir de leurs entreprises, dépendantes du marché international pour leur approvisionnement en matières premières.

### *Propos d'étape*

Si l'on s'en tient à la politique agricole menée effectivement par les gouvernements successifs au cours des années 1880, le doute n'est pas permis. Alors que les libéraux, soutenus par un électorat essentiellement urbain, privilégient la défense des droits des industries et des grandes agglomérations, les catholiques, mieux enracinés dans les campagnes, sont les premiers à apporter un soutien, croissant d'année en année, à la promotion des intérêts des agriculteurs et des zones rurales. De ce point de vue, l'assimilation du libéralisme politique aux villes et du catholicisme aux campagnes paraît globalement fondée.

La réalité est toutefois plus complexe lorsque l'on focalise l'attention sur un débat ciblé et circonscrit dans le temps, comme l'instauration de tarifs protecteurs de l'agriculture et de l'élevage. En pareil cas, les élus catholiques, traditionnellement réticents envers la

<sup>23</sup> Habituellement, la prise en considération d'une proposition de loi est approuvée par courtoisie, sans débat ni vote.

<sup>24</sup> C. WOESTE, *Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine de la Belgique (1859-1921)*, tome I, 1859-1894, Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1927, p. 323.

discipline de groupe et le mandat impératif<sup>25</sup>, sont d'autant plus enclins à exprimer des vues personnelles, même tranchées, que le gouvernement refuse de lier son destin à l'issue de pareil dossier. On voit alors apparaître, à l'intérieur même des rangs catholiques, non des tendances durables, mais des sensibilités divergentes. Celles-ci s'expliquent par les liens personnels, professionnels ou familiaux des élus, par leur appartenance à des lobbies économiques, par leur réceptivité aux préoccupations du corps électoral ou par leurs affinités intellectuelles. Dans leurs relations au monde rural, les milieux politiques catholiques de la fin du 19<sup>e</sup> siècle peuvent donc apparaître, à certaines périodes, à la fois unis et divisés. Pareil constat indique que la dichotomie villes/campagnes, sans constituer un clivage achevé, marque néanmoins les identités politiques des acteurs, y compris au cœur d'une même tendance politique.

### L'approvisionnement en eau de Bruxelles (1884-1888)

Un second dossier révèle l'existence de sérieuses dissensions, en une même matière, entre responsables d'un même parti. Mais il s'agit cette fois de dirigeants politiques libéraux, dont la position diverge selon que ceux-ci s'activent à Bruxelles ou dans les zones rurales et semi-rurales du Brabant wallon. Exprimée à la Chambre par Jules Anspach et Charles Buls, bourgmestres de la capitale, la position des premiers est assez bien connue. Les vues des seconds le sont beaucoup moins, et pour cause : à défaut de représentation libérale élue en 1884 dans l'arrondissement de Nivelles, leur porte-parole au Parlement est un catholique, J. de Burlet, intervenant cependant au nom d'un groupement intercommunal que l'on qualifierait à présent de « pluraliste ».

#### *Une menace pour les campagnes et les petites villes du Brabant wallon ?*

En population, l'agglomération bruxelloise, au sein de laquelle des villages se muent en faubourgs, ne cesse de croître : de 1866 à 1890, les dix-neuf communes qui composent actuellement la région bruxelloise passent environ de 309 000 à 520 000 habitants. Comme d'autres métropoles, Bruxelles se doit de garantir à ses entreprises et à ses habitants les quantités d'eau que requièrent son développement économique et urbanistique, ainsi que l'hygiène et le confort de sa population. Elle modernise dès lors son réseau de distribution, tout en élargissant graduellement sa zone d'approvisionnement, particulièrement dans la partie wallonne du Brabant.

Dès 1852, Bruxelles capte abondamment les sources de la vallée du Hain, à Lillois-Witterzée, Ophain et Braine-l'Alleud. Dans les années 1880, elle envisage d'englober à son réseau – outre la vallée de la Senne – le bassin de la Thines et le versant droit de la Dyle. Au moins douze localités du Brabant wallon se sentent directement menacées dans leurs intérêts. L'étape suivante semble tout indiquée : il s'agirait de la satellisation des bassins de l'Orneau et de la Mehaigne, ni plus, ni moins...

<sup>25</sup> J.-L. SOETE, *Structures et organisations de base du Parti catholique en Belgique 1863-1884*, Louvain-la-Neuve/Louvain, Peeters, 1996, *passim*.

### *Deux camps en présence*

À en croire leurs édiles, les communes touchées par des prélèvements intensifs sur leurs nappes phréatiques verraient leur situation se détériorer au fil du temps. Des villages connaîtraient périodiquement des pénuries d'eau. D'autres collectivités locales, comme la Ville de Nivelles, devraient mettre des fontaines hors service ou en rationner les flux, au prix de sérieux risques en cas d'incendie. À grands frais, des habitants seraient obligés d'approfondir leurs puits, mis à sec, voire de porter de l'eau au bétail dans les prairies. Des zones de « belles cultures » verraient périr plantations et exploitations agricoles, avec forte diminution de la valeur vénale des biens correspondants. Diverses industries, en particulier des petites et moyennes entreprises, utilisent l'eau en abondance, pour leurs productions, pour le nettoyage des installations, pour le traitement des matières premières ou comme force motrice, afin de faire tourner moulins et roues à aubes. Leur survie serait compromise par la baisse du niveau et du courant, dans les rivières et ruisseaux. Tel est le tableau apocalyptique dressé par les « victimes de Bruxelles », capitale présentée comme une pieuvre tentaculaire.

La Ville de Bruxelles se défend du réquisitoire dressé contre elle. Elle n'aurait guère le choix de s'approvisionner au-dehors, puisqu'elle manque cruellement d'espaces aquifères. Elle nie catégoriquement opérer des pompages dans les nappes superficielles, au détriment de l'agriculture et de l'industrie, mais affirme procéder seulement à des captages en profondeur. À l'en croire, la végétation, les champs et les prairies des zones de drainage n'auraient pas souffert des opérations souterraines. Si la capitale se procure de l'eau en Brabant wallon, elle en paierait le juste prix, sans porter atteinte au régime des sources, ni au débit des rivières. En faisant parfois disparaître une humidité surabondante, elle affirme que ses galeries auraient même transformé des marécages en terres arables. Les rares agents économiques touchés par ces prélèvements – quelques propriétaires de puits et de moulins – auraient été largement indemnisés. Enfin, la Ville de Bruxelles rejette avec indignation l'accusation selon laquelle elle ferait un vil commerce des eaux collectées à bas prix dans l'arrondissement de Nivelles : loin de remplir ses caisses en appliquant une facturation excessive aux communes suburbaines, elle se contenterait d'amortir les investissements, très lourds, qu'elle a dû consentir.

Bruxelles peut compter sur deux avocats éloquents et influents pour plaider sa cause : à la tête d'une majorité libérale homogène en place depuis des décennies, les bourgmestres J. Anspach puis C. Buls montent résolument au créneau lorsque les polémiques enflent.

Le camp adverse est composite : il est constitué de quelques dizaines de communes rurales ou de petites villes, parfois administrées par des majorités catholiques, mais bien plus souvent par des élus libéraux<sup>26</sup>. Or, à la Chambre, la représentation parlementaire de l'arrondissement est monopolisée par la droite, sans la moindre présence libérale. Faut-il organiser la défense des intérêts ruraux séparément, chaque formation politique jouant sa propre carte, ou faire cause commune, par-delà les antagonismes philosophiques et religieux, les vives réminiscences laissées par la « guerre scolaire » de 1879-1884 et l'amertume causée, dans les rangs libéraux, par la déroute de juin 1884 ? L'ampleur du défi à relever et la volonté d'instaurer un rapport de force favorable aux campagnes,

<sup>26</sup> Ceux-ci font souvent preuve d'un anticléricalisme radical dans les anciennes « terres d'abbaye », jadis possessions des communautés monastiques de Villers ou d'Affligem. En principe, ils ne sont nullement ouverts au dialogue avec des interlocuteurs catholiques.

face au géant bruxellois, font prévaloir la seconde option, tout à fait exceptionnelle à cette époque de polarisation idéologique extrême. En nombre impossible à déterminer précisément à ce jour, des municipalités catholiques et libérales du Brabant wallon s'associent pour créer un cénacle informel, en vue de faire entendre leur voix : le « comité de résistance » ou « ligue » des communes du Brabant wallon.

Cette instance a probablement pour noyau initial le « comité des eaux » mis sur pied à l'échelon local, à Nivelles, par la majorité catholique du cru. Des initiatives similaires, destinées à opposer une résistance énergique aux projets de la capitale, voient le jour dans d'autres localités, sous l'impulsion de municipalités catholiques ou libérales. Ces groupements se réunissent à plusieurs reprises, sous la présidence du bourgmestre de la commune de Baulers. En front commun ou à tour de rôle, ils multiplient les démarches collectives auprès du Parlement et du gouvernement Beernaert : communications d'informations alarmantes sur la progression des galeries bruxelloises, pétitions et adresses de protestation. Le « comité de résistance » se dote d'un porte-parole attiré à la Chambre, en la personne de J. de Burlet. Réputé pour sa combativité, le bourgmestre de Nivelles n'hésite pas à harceler littéralement les ministres compétents, en multipliant les interpellations et les mises en demeure. Il se défend de toute visée électoraliste, se posant en « organe d'un comité de résistance très nombreux, très actif, très dévoué et composé des éléments les plus dissemblables ». Il précise même : « Sur la défense d'intérêts matériels si importants, faut-il s'étonner de voir l'union s'établir entre adversaires politiques ? »<sup>27</sup>

Bien qu'il soit un catholique intransigeant, J. de Burlet ne revendique nullement cette qualité en pareille circonstance. Il est, affirme-t-il, le porte-drapeau de tous les habitants de l'arrondissement, inquiets des appétits de la capitale, en ce compris celui de ses habituels compétiteurs libéraux, qu'il ne ménage guère par ailleurs. Unis pour la cause, les deux camps ne se considèrent-ils pas, en fin de compte, comme des « petits poissons » qui risquent de « se faire manger » par un gros ? Ne savent-ils pas d'expérience que « les gouvernements sont plus ou moins suspects d'avoir, pour les grandes villes, des faiblesses qu'ils n'ont point pour les petites communes et pour les campagnes »<sup>28</sup> ? Sur pareil dossier, en Brabant wallon, les libéraux des campagnes sont solidaires des catholiques des villages et des bourgs, contre « l'ogre bruxellois ». Et c'est probablement cette alliance, de circonstance certes, mais inflexible, qui fait pencher la balance : le gouvernement Beernaert, d'abord hésitant, finit par mettre le holà à l'extension des captages de la capitale.

## Conclusion

En Belgique, le clivage villes/campagnes, dont l'existence est attestée dans l'action des groupes de pression<sup>29</sup>, n'a pas atteint une forme achevée, au plan politique, faute d'avoir donné naissance à un parti agrarien ou à une formation apparentée. Au 19<sup>e</sup> siècle, sur les grandes options économiques ou commerciales, les libéraux se sont le plus souvent montrés plus sensibles aux intérêts des citadins, alors que les catholiques ont davantage pris la défense des ruraux.

<sup>27</sup> *Annales parlementaires de la Chambre. Session ordinaire de 1887-1888, séance du 31 janvier 1888, p. 491-492.*

<sup>28</sup> *Ibidem*, séances des 27 et 31 janvier 1888, p. 472-475 et 481-484.

<sup>29</sup> On pense non seulement aux campagnes menées par les ligues paysannes, qui ne se limitent pas au seul Boerenbond, mais également aux mobilisations des chambres de commerce et d'industrie en faveur de la défense des intérêts des entrepreneurs de toutes opinions.

La réalité de terrain est cependant plus complexe qu'on le pense généralement. Ainsi, en matière de tarifs protecteurs de l'agriculture et de l'élevage, les positions de la droite catholique ont pu s'avérer diamétralement opposées, selon qu'elles étaient soutenues par des mandataires issus des campagnes ou par des représentants des lobbies économiques, au premier rang desquels figure le lobby portuaire anversois. Face à l'expansionnisme de Bruxelles en matière d'approvisionnement en eau, les libéraux de l'arrondissement de Nivelles n'ont pour leur part pas hésité non plus à faire cause commune avec leurs compétiteurs catholiques, auxquels ils vouaient habituellement une haine tenace<sup>30</sup>, contre « l'arrogance » des libéraux de la capitale. Parmi les catholiques comme dans les rangs libéraux, il y avait donc parfois lieu de distinguer, comme dans la fable de La Fontaine, deux types de protagonistes : ceux de ville et ceux des champs.

Pour citer cet article : Paul WYNANTS, « L'influence du clivage villes/campagnes sur le système des partis. Deux études de cas (1884-1888) », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 23 janvier 2018, [www.crisp.be](http://www.crisp.be).

---

<sup>30</sup> J.-L. MOREAU, « Les étapes de la laïcisation de la société à Wavre au XIX<sup>e</sup> siècle », *Wavriensia*, tome 36, 1987, p. 37-65.